



# LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Septembre 2016 n°96



Restructurations dans les directions

TRAVAUX  
DE DÉMOLITION  
À LA DGFIP

## En Saône et Loire, Où en sommes-nous...

- ❶- poursuite (- et fin) du dynamitage des CDIF du département avec la création de cellules foncières communes à Chalon-Montceau et Charolles-Paray au 1/04/2017 ;
- ❷- la proposition par la DDFIP71 de la création de deux SPF-E à Chalon et Mâcon au 1/09/2017 a été refusée par la DG : à terme, il n'y aura donc qu'un seul SPF-E à Mâcon ;
- ❸- fermeture programmée de la trésorerie de Cuiseaux avec, dans un premier temps, le transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Louhans au 1/01/2017.

► Le 9/09/2016, la CGT Finances Publiques 71 a interrogé la DDFIP 71 (division RH) sur les règles de gestion qui seront appliquées lors de ces restructurations afin de couper court à toutes mauvaises informations, rumeurs, etc.  
**Réponse du DRH:** « (...) les règles de gestion en matière de mutation n'étant pas encore connues pour 2017 (concernant la création des cellules foncières) et, a fortiori, pour 2018 (transfert de la mission « enregistrement » du SIE de Chalon au SPFE installé à Mâcon), les informations seront celles en vigueur à ce jour et seront donc susceptibles d'évoluer s'il y a une évolution au niveau national. Ces évolutions seront bien évidemment portées à la connaissance des intéressés le moment venu.

Dès lors, s'agissant du CTL qui se déroulera le 13 octobre prochain, les éléments qui seront communiqués en rapport avec les restructurations de service prendront donc appui sur les règles de gestion connues pour l'exercice 2016, règles qui peuvent être susceptibles d'évoluer ensuite pour la campagne de mutation 2017.

Il est enfin rappelé que la division RH de la DDFIP de Saône et Loire communiquera individuellement vers les agents des services concernés par des opérations de restructuration dès parution de la note nationale sur les mutations, afin de les aider dans leur prise de décision ».

► De surcroît, si l'on se fie aux échanges qui ont eu lieu en CTL le 21/04/2016, les années 2017-2018 risquent d'être animées pour notre réseau tant au niveau des annonces que des actes !

## ...et où allons-nous ?

Ainsi, lors des derniers CTL, la DDFIP 71, Mme Simon, a fait savoir aux représentants du personnel :

- « qu'il faudra réfléchir à des regroupements de SPF. 5 SPF pour le département dont trois petits vont nécessiter des regroupements. De plus, la DG pourrait envisager de nous obliger à ne faire qu'un seul SPF ».

Sur 2017, rien ne sera envisagé sur ce point mais la directrice précise cependant que « les services plus étoffés sont

*plus faciles à gérer* ». Nous émettons d'importantes réserves sur cette approche : en effet, les échanges au niveau de la région Bourgogne, entre les sections CGT, démontrent que les difficultés persistent dans les services regroupés...  
- qu'elle est *« consciente que les petites trésoreries sont très attachées à leurs usagers mais que ces derniers devront s'habituer puisque l'administration n'a plus les moyens d'avoir un réseau éclaté comme avant »*.  
- qu'elle n'a encore *« rien décidé concernant les SIE et trésorerie hospitalière entre autres. Une réflexion sera menée »*. Concernant les Domaines, la réorganisation domaniale concernerait plutôt l'année 2017 mais aucune information n'a encore été obtenue et les comptes rendus ne donnent aucune réponse.

## Au niveau national, les orientations de démolitions ne cessent pas.

Bien au contraire. La lecture des **documents, fournis aux OS par l'administration, lors des différents groupes de travail**, nous laisse entrevoir les grandes lignes des différentes réorganisations :

### ► Ainsi, concernant les **SIE** :

La nouvelle architecture de l'organisation des SIE prend appui sur le travail à distance. Pour l'administration, le travail à distance *« peut prendre place dans deux types de contexte :*

- **hors fusions de SIE** : un SIE peut prendre à sa charge des missions qu'il assure pour le compte d'un (ou plusieurs) autre(s) SIE. Ce transfert de missions peut être réalisé dans le but, soit de venir en aide à un (ou plusieurs) SIE, soit afin de concentrer une mission à laquelle des agents spécialisés peuvent ainsi être dédiés. **Il s'agit de l'organisation déconcentrée multi-SIE ;**
- **dans le cadre de fusions de SIE** : l'antenne géographique de l'ex-SIE qui vient d'être absorbé prend à sa charge une (des) mission(s) qu'il assure pour le compte du SIE absorbant. Cette organisation permet de maintenir sur le site du SIE absorbé les agents qui ne souhaiteraient pas le quitter en leur confiant un certain nombre de missions. **Il s'agit de l'organisation déconcentrée mono-SIE ».**

Comme nous pouvions nous y attendre la conclusion des expérimentations exposée par l'administration lors du groupe de travail du 1<sup>er</sup> juillet 2016 est la suivante :

#### **«4- Le bilan des expérimentations**

*À l'issue de près d'une année d'expérimentation pour les premières directions qui se sont lancées dans le travail à distance en organisation multi-SIE, et à l'issue de près de 6 mois d'expérimentation pour le travail à distance en organisation mono-SIE, le bilan est positif aussi bien en termes qualitatifs que quantitatifs.»*

Et de décliner les aspects positifs :

- « Aucune difficulté technique significative n'a été relevée ;
- Les missions exercées par le SIE distant ne pâtissent pas d'une moindre connaissance du terrain ;
- La mission à distance est assurée avec professionnalisme et efficacité »

**—Pour la CGT Finances Publiques, le bilan du travail à distance ne peut être jugé objectivement que de manière négative tant il paraît trompeur et fallacieux. Pour la CGT, la qualité de l'assiette des impôts dépend fortement de la connaissance du terrain et du tissu fiscal. La CGT tient à rappeler que son attachement se tournera toujours vers l'exercice des missions dans un réseau présent sur l'ensemble du territoire, le maintien nécessaire des emplois et le bien-être des agents.**

**Ce sens du service public, garantie de l'équité fiscale, est pourtant la notion élémentaire la plus attaquée et mise à mal dans tous ces changements au sein des SIE. Des questions nouvelles sont résolument et volontairement occultées. Ainsi, La mise en place du prélèvement à la source n'apparaît jamais dans les fiches. Des questions importantes sont néanmoins posées en terme de masse de travail.**

► La situation du recouvrement à la DGFIP en général et dans les **P.R.S** (Pôles de Recouvrement Spécialisés) en particulier est à cet égard symbolique de la stratégie mise en oeuvre par les politiques gouvernementales. 2010 avait donné le coup d'envoi de la mise en place des PRS, structures emblématiques de la fusion selon le directeur général de l'époque. Il fallait organiser au sein d'un PRS (départementalisation des Procédures Collectives ou poste comptable dédié) le recouvrement offensif et pugnace des créances fiscales les plus importantes et complexes.

2016, six années plus tard, malgré les justes prévisions de la CGT Finances Publiques, le constat d'échec est patent. Même la DG le reconnaît... Beaucoup de points négatifs pour peu de positifs. Les documents de travail (groupe de travail du 20 juin 2016) fournis sont à ce sujet éloquent. Derrière la phraséologie administrative toujours prudente, le constat est rude et amer. Les PRS ont en effet été complètement dévoyés de leur mission initiale avec la catastrophique départementalisation des procédures collectives. A l'origine, les PRS devaient apporter une plus-value en termes métiers ! Mais aujourd'hui il faut revoir la terminologie car on doit parler

plutôt de moins-value ! La gestion des *dossiers morts* ne se limite pas aux cellules sous-dimensionnées mais devient de plus en plus l'activité principale des structures, sans moyens, sans réelle évaluation de la situation. Où sont les lignes directrices ? Le diagnostic de la DG dans les fiches est quasiment un déni de réalité. Ce diagnostic a été établi à partir d'un questionnaire diffusé dans les postes et visiblement « retravaillé » dans les directions. Les comptables et leurs équipes n'ont pas vu ce qui a été envoyé aux délégations interrégionales et ne se retrouvent pas dans le bilan qui reconnaît tout au plus le premier début d'un commencement de difficulté. L'urgence de la situation ne peut s'accommoder de circonvolutions. Mais où est le bilan des conditions de travail ? Les transferts et suppressions d'emplois ont-ils été chiffrés ? La DG n'assure aucun pilotage des PRS à part un profilage "poste sensible" : on laisse les protocoles locaux se développer selon l'humeur, et le manque de moyens des directeurs locaux. La DG avait pourtant « promis » un suivi de ces protocoles. Les PRS sont aujourd'hui totalement dénaturés et en perte de sens totale.

► **Concernant les SIP** : prélèvement à la...source de beaucoup de tracas pour les services

Ainsi, à court terme, la DGFIP écrit : « Cette réforme constitue un projet de très grande ampleur pour l'administration fiscale dans un calendrier contraint ». Et de prévenir : « une réforme d'une telle ampleur nécessitera au début, dans sa phase de mise en œuvre, une charge spécifique, notamment pour assurer l'accompagnement des usagers (compréhension du dispositif ...) ».

Les charges DGFIP complémentaires pour le passage à la retenue à la source pourraient se concentrer sur : (...)

- les services locaux en 2017 pour assurer l'accompagnement des usagers particuliers l'année de transition mais aussi des usagers professionnels (pour préparer le volet tiers collecteur) ;
- La campagne déclarative et des avis 2018 : les usagers devront déposer une déclaration de revenus. La compréhension du dispositif nécessitera probablement un surcroît de demandes des usagers qui portera à la fois sur les services locaux et sur les centres de contact ou la DIS »

(Et pour ceux qui n'auraient pas bien saisi que l'activité risque d'être tendue avec des moyens encore en baisse : « En revanche il est d'ores et déjà possible d'avancer :

- que la mise en place de la retenue à la source sera à l'origine d'une activité spécifique en 2017 et surtout en 2018 pour les services locaux et d'information »

**Que du bonheur en perspective ! Nous le savons, les restructurations et réformes qui ne cessent de s'enchaîner conduisent à une dégradation constante des conditions de travail des agents. Les agents sont les premiers à pâtir de ces bouleversements. Ainsi, par exemple, le droit à mutation est de plus en plus compliqué à exercer. Sous l'effet des suppressions de postes, les positions d'ALD ou de maintien à résidence créent de véritables engorgements sur certains sites...**

► **Le service des Domaines** est à cet égard la parfaite illustration de la casse d'un service public reconnu et apprécié (notamment par les collectivités locales) et du mépris affiché par la direction générale et ses déclinaisons locales envers les agents exerçant la mission. Ainsi, la restructuration des services locaux du Domaine est menée au pas de charge pour accompagner les choix d'austérité gouvernementale mais également pour répondre aux exigences des grands groupes immobiliers du secteur privé exacerbées par la Politique Immobilière de l'État.

La DGFIP planifie la disparition du service évaluation de nombre de départements et l'éloignement des consultants en matière de gestion domaniale sur 30 % des saisines. Le relèvement des seuils de consultation et la fin de la quasi-totalité des saisines officieuses, supprimera le tiers des évaluations avec le risque d'une suppression massive d'emplois d'évaluateurs. Pour les collectivités locales privé de l'expertise de proximité, l'administration préconise l'auto-évaluation par l'accès à l'application PATRIM ! Avec la disparition programmée de bon nombre d'implantations administratives du Domaine, beaucoup de collègues en gestion et évaluation passeront plus de temps sur les routes pour couvrir des territoires étendus ou seront obligés d'abandonner leur poste du fait de l'éloignement.

- **Trésoreries** : l'inspection générale des finances veut (dé-)gommer le réseau !

Dans un rapport de mai 2015, considérant que 1 227 postes comptables avaient en 2015 des effectifs inférieurs à 4 et étaient en grande difficulté, l'IGF



